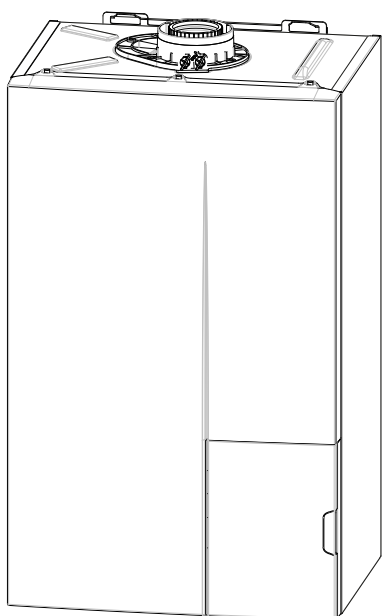


Naema micro

**Chaudière murale
chauffage et sanitaire micro
Gaz à condensation**



U0553094_1807_FR_17
25/05/2018

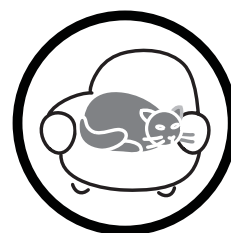
FR

EN

ES

PT

IT



Notice d'utilisation
destinée au professionnel
et à l'utilisateur

à conserver par l'utilisateur
pour consultation ultérieure

www.atlantic.fr

Nous vous félicitons de votre choix.

Certifiée ISO 9001, la Société Industrielle de Chauffage, groupe Atlantic, garantit la qualité de ses appareils et s'engage à satisfaire les besoins de ses clients. Fort de son savoir-faire et de son expérience, la Société Industrielle de Chauffage utilise les technologies les plus avancées dans la conception et la fabrication de l'ensemble de sa gamme d'appareils de chauffage.

Ce document vous aidera à utiliser votre appareil, au mieux de ses performances, pour votre confort et votre sécurité.

Sommaire

Recommandations à lire avant toute utilisation	3
Consignes de sécurité.	3
Présentation de l'appareil	4
Première mise en service	5
Utilisation AVEC sonde d'ambiance	5
Utilisation SANS sonde d'ambiance.	5
Exemples d'affichage de l'interface chaudière	6
Absence prolongée	8
Veille.	8
Réglages et programmation horaire	9
Réglage des consignes de température.	9
Réglage de l'heure	10
Réglage de la date	11
Choix du MODE et réglage du PROGRAMME HORAIRE selon l'USAGE	12
Choix du MODE ECS	14
Paramétrage de la régulation	16
Généralités	16
Réglage des paramètres sur l'interface utilisateur	16
Liste des paramètres "Utilisateur final"	16
Affichage d'information	18
Entretien et messages d'erreur	19
Contrôles réguliers	19
Messages d'erreur.	20
Données performance ERP	22

1 Recommandations à lire avant toute utilisation

1.1 Consignes de sécurité

- ☞ L'installation de la chaudière, ainsi que toute autre intervention d'assistance et d'entretien, doivent être exécutées par un professionnel qualifié.
- ☞ En cas d'odeur de gaz : ne pas fumer ; éviter toute flamme nue ou formation d'étincelles (interrupteurs électriques...) ; aérer la pièce en ouvrant portes et fenêtres et fermer le robinet d'alimentation gaz.
- ☞ Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par un professionnel habilité.

• Mise en service

- ☞ Ne mettre l'appareil sous tension qu'une fois les remplissages effectués.
- ☞ Cet appareil sert à produire de l'eau chaude : il doit être branché à une installation de chauffage et à un réseau de distribution d'eau chaude sanitaire, selon ses performances et sa puissance.
- ☞ L'installation doit toujours être reliée à la terre et être équipée d'un disjoncteur de protection. Ne pas modifier l'alimentation électrique.
- ☞ La chaudière a été réglée par votre installateur pour fonctionner avec le type de gaz distribué. Dans le cas d'un changement de distribution de gaz, il est nécessaire de modifier les réglages et certains organes de votre appareil. Ces modifications ne peuvent être effectuées que par un installateur qualifié.
- ☞ Les appareils ne sont pas antidéflagrant et ne doivent donc pas être installés en atmosphère explosive.

• Utilisation

- ☞ Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.
- ☞ Ne rien poser sur la chaudière. Ne mettre aucune source de chaleur sous l'appareil (et sous les éventuels accessoires de régulation : sondes d'ambiance, thermostat...).
- ☞ Il est interdit de modifier les dispositifs de sécurité ou de réglage.
- ☞ La pièce où l'appareil fonctionne doit être correctement ventilée afin d'éviter tout manque d'oxygène en cas de fuite de gaz.
- ☞ Votre local répondant à des normes de sécurité, ne pas y apporter de modifications (ventilation, conduit de fumées, ouverture, etc.) sans l'avis de votre installateur.
- ☞ En cas de fuite d'eau, il faut fermer l'alimentation hydraulique et avertir le professionnel assurant le suivi de l'installation.
- ☞ En cas de panne et/ou de mauvais fonctionnement de l'appareil, le désactiver en s'abstenant de toute tentative de réparation ou d'intervention directe.

• Entretien

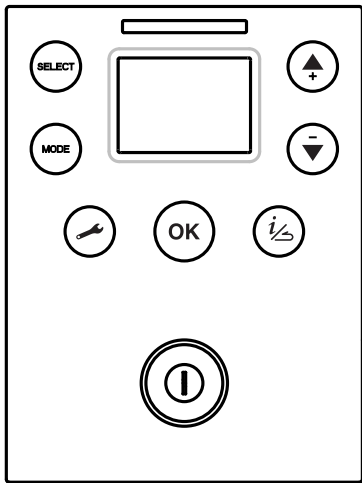
- ☞ Cet appareil ne contient aucune pièce susceptible d'être réparée par l'utilisateur lui-même. Démonter la façade peut vous exposer à des tensions électriques dangereuses. Couper le courant n'est en aucun cas suffisant pour vous protéger d'éventuels chocs électriques (condensateurs).
- ☞ Couper l'alimentation si des bruits anormaux, des odeurs ou de la fumée proviennent de l'appareil et contacter votre installateur.
- ☞ Avant tout nettoyage éventuel, couper le courant sur l'appareil. Toutes les parties de l'habillage peuvent être nettoyées avec un chiffon doux sec ou légèrement humide. Utiliser uniquement des produits d'entretien ménagers courants (liquide vaisselle dilué... Les produits de nettoyage agressifs ou les solvants sont interdits).
- ☞ Les dispositifs de sécurité ou de réglage automatique des appareils ne doivent pas, pendant toute la durée de vie de la chaudière, être modifiés sauf par le constructeur.
- ☞ Ne pas tirer ou tordre les câbles sortant de la chaudière même si elle est débranchée du réseau d'alimentation électrique.

• Fin de vie de l'appareil

- ☞ Le démantèlement et le recyclage des appareils doivent être pris en charge par un service spécialisé.
- ☞ En aucun cas les appareils ne doivent être jetés avec les ordures ménagères, avec les encombrants ou dans une décharge.
- ☞ En fin de vie de l'appareil, veuillez contacter votre installateur ou le représentant local pour procéder au démantèlement et recyclage de cet appareil.

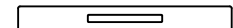
2 Présentation de l'appareil

• Description du tableau de contrôle



Fonctions

- **SELECT**
Navigation et sélection des usages disponibles.
- **MODE**
Navigation et sélection du mode pour l'usage présélectionné.
- Réglage des consignes de la fonction sélectionnée.
- Réglage des valeurs modifiables (après un appui sur **OK** pour valider).
- Défilement des lignes de paramètre et d'information.
- Accès au menu "**informations**" : l'icône apparaît.
- **Sortie** du menu en cours de consultation.
- **Annulation** d'une modification en cours.
- Paramétrage
 - Accès au niveau utilisateur - appui court : l'icône apparaît.
 - Liste des paramètres : voir [page 16](#).
- **OK**
Validation (Réglage, Consigne du mode présélectionné).

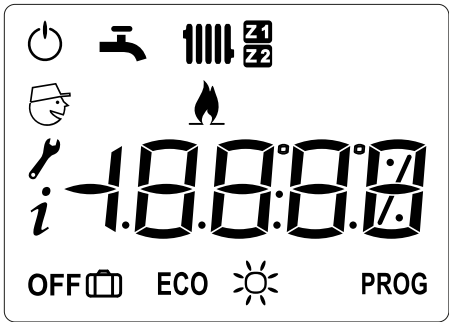


- **LED**
messages /signaux d'information ou d'erreur

Flash	LED		
	ON	OFF	
Rapide	1 sec.	0,5 sec.	Erreur
Lent	2 sec.	2 sec.	Défaut pression d'eau

- Interrupteur marche /arrêt.

• Description de l'affichage (interface utilisateur).



Symboles Définitions

- Usage Chauffage**
(référence au circuit concerné Z1 ou Z2)
- Usage ECS**
- Fonctionnement chaudière**
- Veille** ⁽¹⁾
- ECO** **Fonctionnement ECO**
- Fonctionnement confort**
- PROG** **Mode PROG**
(Fonctionnement régulé (2) selon plages horaires).
- Mode absence** (chauffage uniquement)
- OFF** **L'usage concerné est en mode arrêt**
(zone 1 / 2 - ECS)
- Lecture information**
- Accès aux paramètres Utilisateur**
- Accès aux paramètres Installateur**

⁽¹⁾ Protection hors-gel de l'appareil sous réserve que l'alimentation électrique de la chaudière ne soit pas interrompue.

⁽²⁾ Si l'installation est équipée d'une ou plusieurs sondes d'ambiance, la programmation horaire de chaque zone est gérée exclusivement sur la sonde dédiée. Se référer à la notice de la sonde d'ambiance.

2.1 Première mise en service

- L'installation et la première mise en service de la chaudière doivent être faites par un professionnel qui vous donnera toutes les instructions pour la mise en route et la conduite de la chaudière.
- S'assurer qu'au moins un radiateur soit ouvert en permanence.
- S'assurer que l'installation est bien remplie d'eau et correctement purgée et que la pression au manomètre est suffisante.

Configuration installation (Différence de niveau entre la chaudière et l'installation chauffage)	Pression d'eau
Aucune : Logement sur un seul niveau	1,0 bar
Un niveau	1,3 bar
Deux niveaux	1,6 bar

2.2 Utilisation AVEC sonde d'ambiance

Si l'installation est équipée d'une sonde d'ambiance, la programmation horaire n'apparaît pas sur l'interface utilisateur. La programmation horaire est gérée uniquement par la sonde d'ambiance de la zone considérée.

☞ **Se référer à la notice de la sonde d'ambiance.**

2.3 Utilisation SANS sonde d'ambiance

Votre installateur ayant effectué la première mise en service :

- Si besoin, régler l'heure et la date en cours (§ 3.2, page 10.).
- Sélectionner le mode programmation pour le chauffage (§ 3.4, page 12).
- Régler éventuellement les consignes de température (voir page 13).
- Sélectionner le mode programmation pour l'ECS (§ 3.4, page 12).

• Affichage de base

L'affichage de base de l'interface utilisateur informe de l'activité principale en cours de la chaudière.

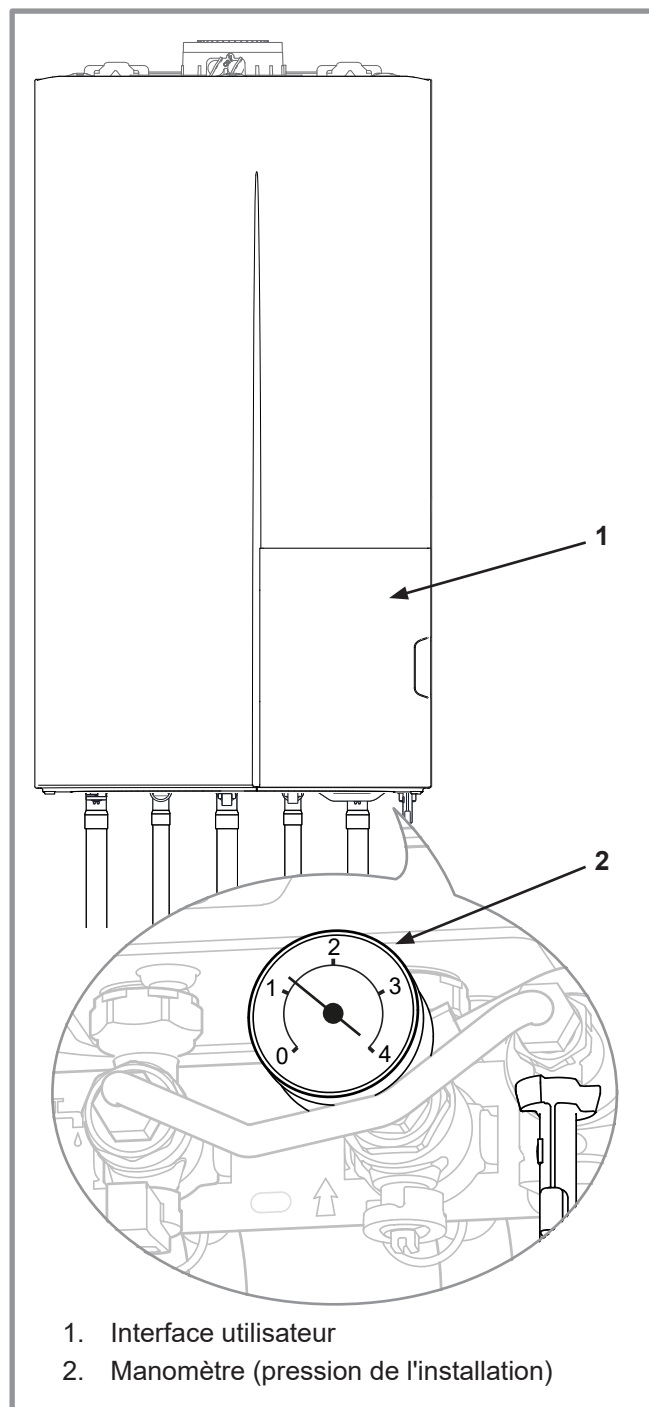


figure 1 - Chaudière Micro

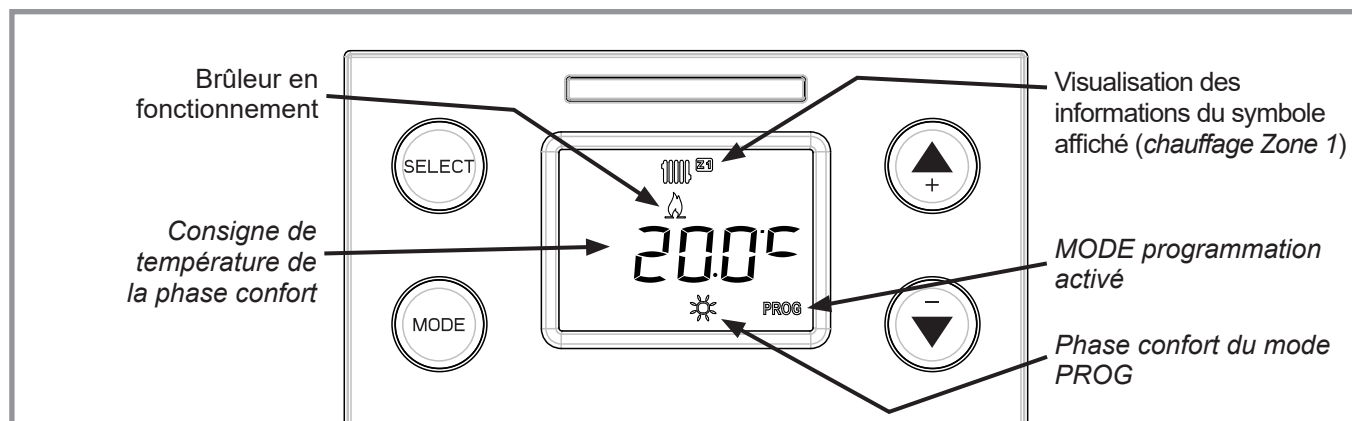


figure 2 - Interface utilisateur (exemple d'affichage de base)

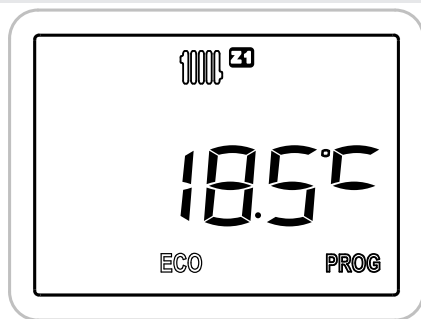
2.4 Exemples d'affichage de l'interface chaudière

2.4.1 Fonctionnement chaudière

Avec sonde d'ambiance Navilink A59 ou sans accessoire d'ambiance

La consigne d'ambiance en cours est affichée.

Pour la modifier utiliser les touches  ou  puis  pour valider.



Mode PROG* (ex. : phase ECO)

En Mode PROG, la consigne alterne selon le programme horaire (ECO / ).

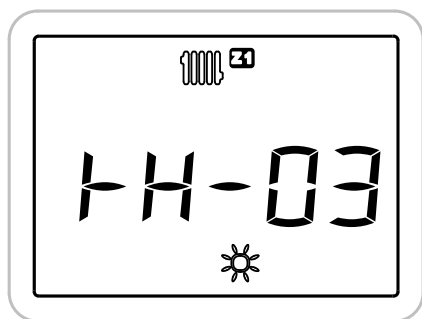


Mode permanent* (ex. : CONFORT)

En Mode , la consigne confort est permanente.
En Mode , la consigne absence est permanente.

* Si une dérogation de la température est réglée sur la sonde d'ambiance, le symbole **PROG** (mode PROG) ou le symbole  (confort permanent) clignote sur l'interface de la chaudière.

Avec thermostat d'ambiance



Mode thermostat activé

Régler le thermostat sur la température ambiante souhaitée.

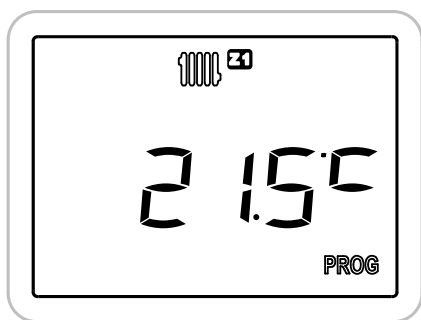
Le niveau **TH** permet d'apporter une correction de la consigne d'ambiance du thermostat.

Pour le modifier utiliser les touches  ou  puis  pour valider.

En cas d'inconfort, ajuster le niveau **TH** via l'interface utilisateur de la chaudière de **TH-00** à **TH-10**.

- Exemple : Augmenter le niveau **TH** si la température de la pièce est trop basse.

Avec sonde d'ambiance Navilink H15, H55 ou H58



Mode PROG de la sonde d'ambiance

La consigne affichée sur l'interface chaudière est reçue de la sonde d'ambiance.

Elle n'est pas modifiable sur l'interface de la chaudière.

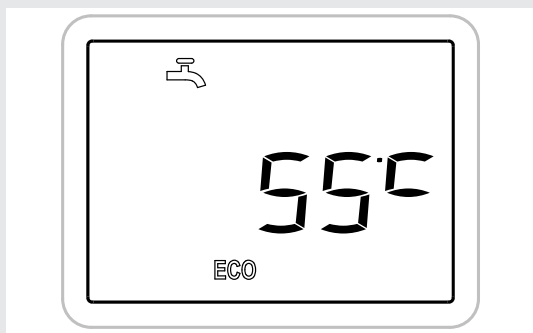
2.4.2 Fonctionnement ECS

La fonction **"Hydro Control"** permet le maintien en température du préparateur ECS à la consigne ECS souhaitée. Le choix du Mode permet d'activer ou désactiver la fonction **"Hydro Control"** mais ne modifie pas la consigne ECS.

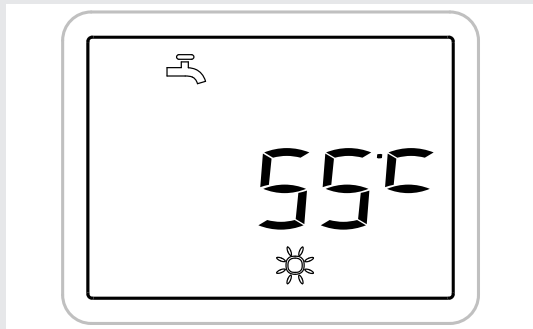
☞ **Consigne ECS** (Plage de réglage de la température eau chaude sanitaire : 30 à 65 °C)

Par défaut, la consigne ECS est 55 °C. Pour la modifier utiliser les touches  ou  puis  pour valider.

Description des 3 types de fonctionnement



Maintien en température **désactivé**.



Maintien en température **activé en permanence**.

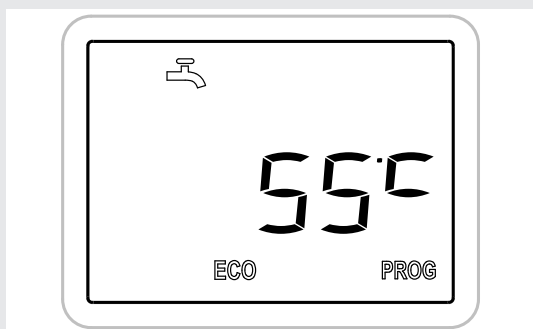
Remarque : cette fonction peut entraîner le démarrage du brûleur sans demande chauffage ou ECS.



Maintien en température **selon le programme horaire**.

Paramètres *Programme horaire ECS* n°25 à 29 (voir [page 17](#)).

- En phase **confort**, la fonction est **activée**.



- En phase **ECO**, la fonction est **désactivée**.

2.5 Absence prolongée

2.5.1 Installation avec sonde Navilink A59 ou sans accessoire d'ambiance

En cas d'absence prolongée :

Ne pas couper l'alimentation générale.

• **Pour le chauffage :**

- Choisir le mode  **Absence*** (voir § 3.4, page 12).
- Choisir le nombre de jours d'absence (de 1 à 30 jours**) à l'aide des touches  et .
- Appuyer sur  pour confirmer.
- Le nombre de jours d'absence restants s'affiche.

☞ **L'absence est active le jour même et se terminera à 23h59 le dernier jour.**



• **Pour l'ECS :**

- Régler le mode **OFF** arrêt de l'ECS.

2.5.2 Installation avec sonde d'ambiance Navilink H15, H55, H58 ou thermostat d'ambiance

La gestion éventuelle du mode absence n'est possible que sur la sonde ou le thermostat (Se référer à la notice de l'accessoire).

• **Pour le chauffage :**

- Se référer à la notice de la sonde ou du thermostat d'ambiance.

• **Pour l'ECS :**

- Régler le mode **OFF** arrêt de l'ECS.

2.6 Veille

L'utilisation de l'état  veille permet :

- de conserver les sécurités liées à l'appareil,
- de maintenir le hors-gel de l'appareil,
- mais n'assure pas le hors gel des pièces d'habitation.

* Mode actif sous réserve que l'alimentation électrique de la chaudière ne soit pas interrompue.

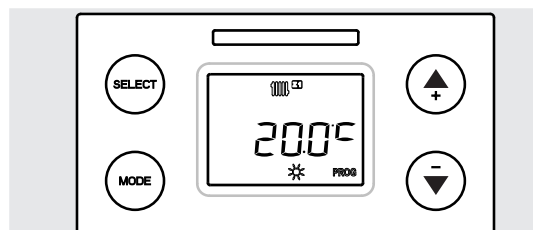
** Valeur par défaut : 0 jour → mode absence inactif.

Pour une absence supérieure à 30 jours, il est possible d'utiliser la fonction veille.

3 Réglages et programmation horaire

3.1 Réglage des consignes de température

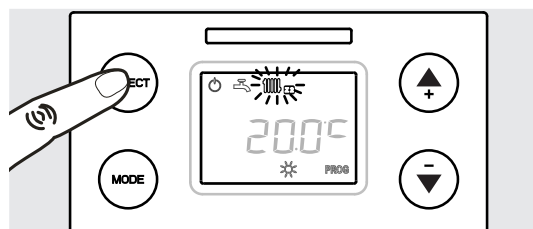
- A- Modifier la consigne de **mode**.



Exemple : modifier la consigne ECO.

Usage affiché (chauffage zone 1).

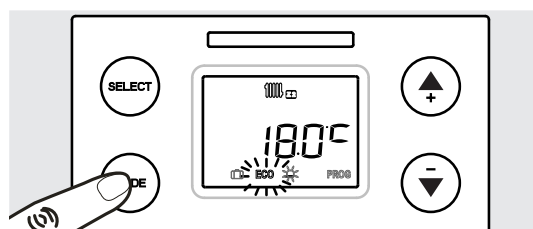
Mode en cours (PROG / phase confort).



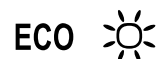
➤ Si besoin, appuyer sur la touche SELECT pour afficher l'**usage** à modifier.



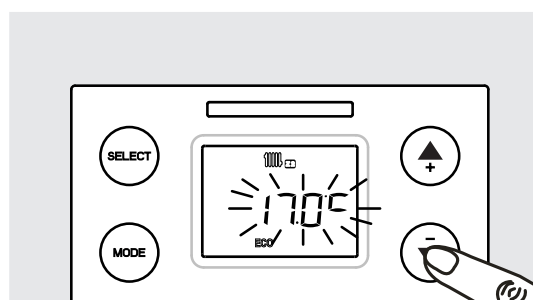
[Ex. : Modifier la consigne de l'usage chauffage zone 2 *]



➤ Appuyer sur la touche MODE pour afficher la consigne à modifier.



[Ex. : La consigne ECO est 18 °C]



➤ Régler la consigne de température à l'aide des touches :



pour augmenter la consigne.



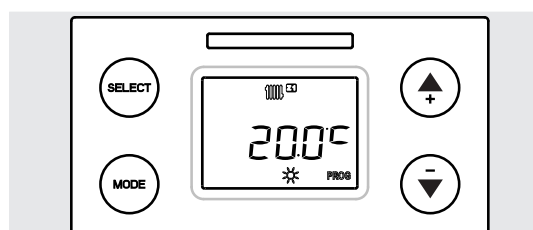
pour diminuer la consigne.

[Ex. : 17 °C]

➤ Appuyer sur **OK** pour confirmer.

➤ Revenir à l'affichage de base en appuyant sur la touche

- B - Cas particulier : accès direct à la consigne du **mode** et **usage** en cours.

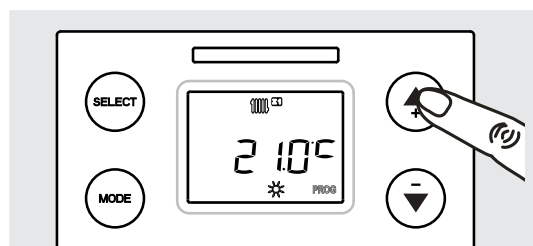


Exemple :

Usage affiché (chauffage zone 1).

Mode en cours (PROG / phase confort).

[La consigne en cours (confort) est 20 °C]



➤ Régler la consigne de température à l'aide des touches :



pour augmenter la consigne.



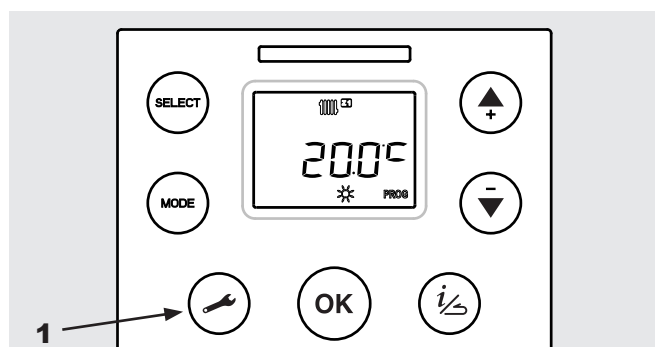
pour diminuer la consigne.

[Ex. : 21 °C]

➤ Appuyer sur **OK** pour confirmer.

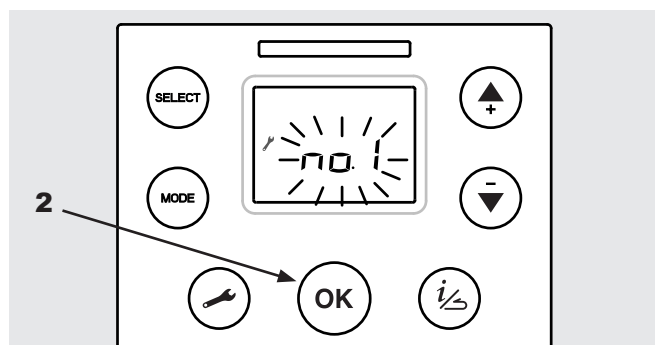
* Option

3.2 Réglage de l'heure



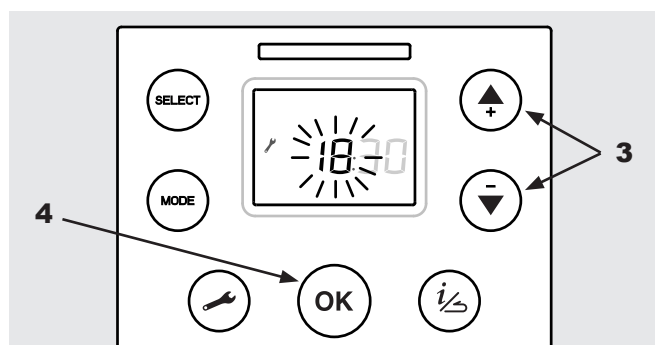
Affichage de base.

1 - Appuyer sur



- L'icône "clé" s'affiche,
- Alternance entre le paramètre "réglage heure"
(ligne n°1) et l'heure (ex. 18h30)
(N° 1 / 18:30) :

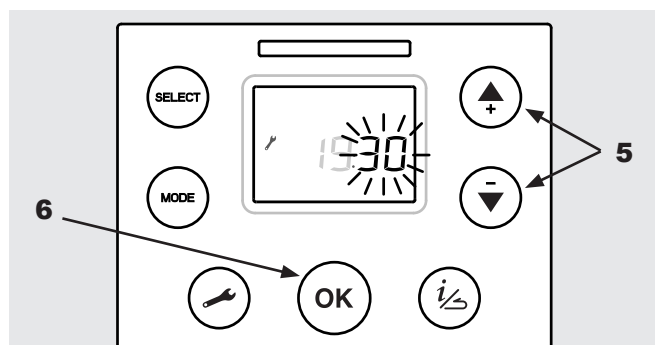
2 - Appuyer sur pour modifier l'heure.



- L'affichage des heures clignote.

3 - Appuyer sur le bouton ou pour régler l'heure.

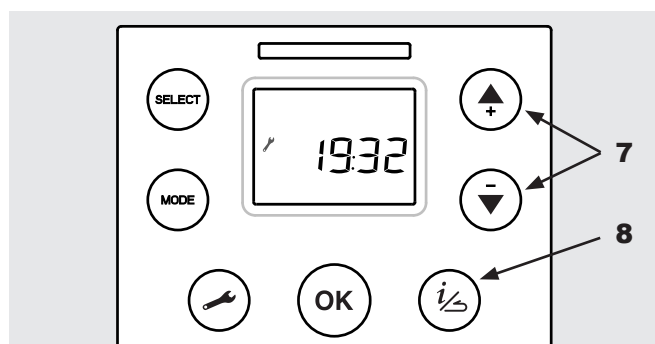
4 - Appuyer sur pour confirmer.



L'affichage des minutes clignote.

5 - Appuyer sur le bouton ou pour régler les minutes.

6 - Appuyer sur pour confirmer.
- Les réglages sont enregistrés.



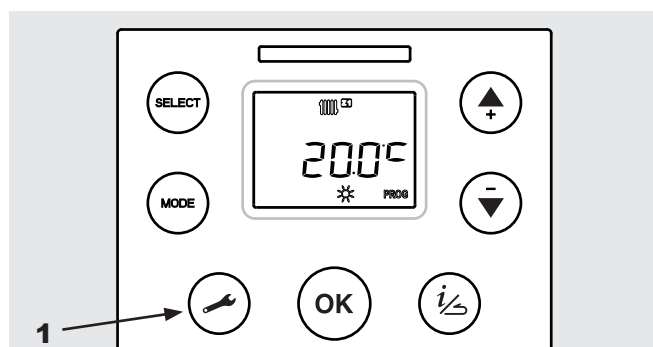
7 - Appuyer sur le bouton ou pour effectuer d'autres réglages
(ligne n°2 "Mois - Jour" et /ou ligne n°3 "Année").

ou

8 - Revenir à l'affichage de base en appuyant sur la touche

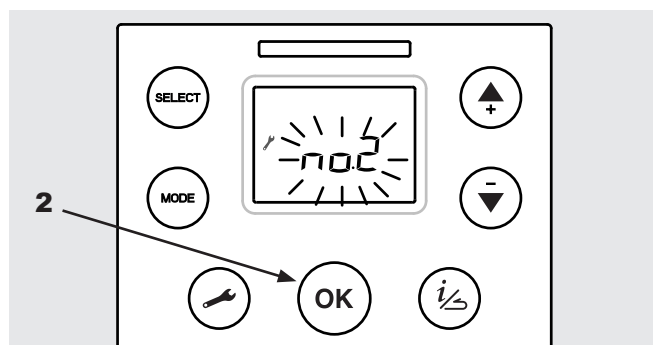
Remarque : Il est nécessaire de régler l'heure et la date pour que programme horaire (Mode PROG) fonctionne correctement.

3.3 Réglage de la date



Affichage de base.

1 - Appuyer sur

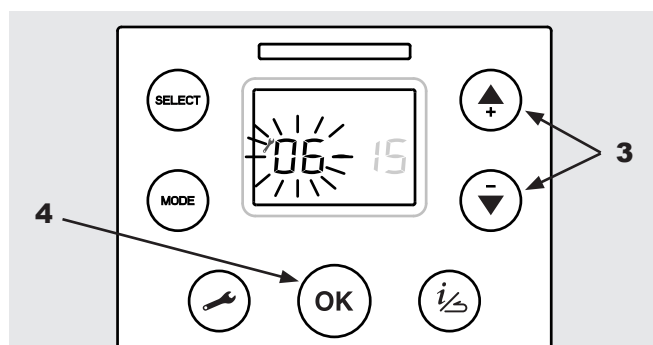


- L'icône "clé" s'affiche,

- Appuyer sur le bouton ou pour afficher la ligne n°2.

- Alternance entre le paramètre "Mois-Jour" (ligne n°2) et la date (ex. 06-15 : 15 juin)
(l'° 2 / 06-15) :

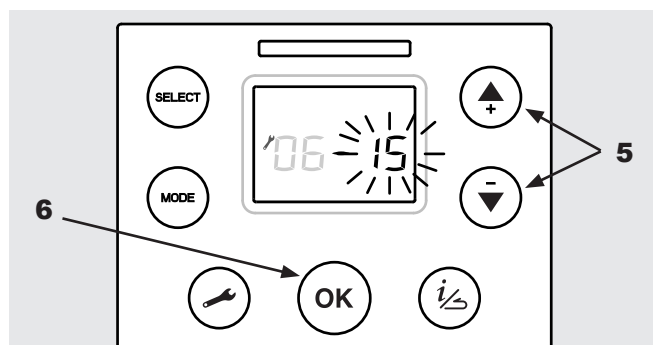
2 - Appuyer sur pour modifier la date.



- L'affichage des mois clignote.

3 - Appuyer sur le bouton ou pour régler le mois.

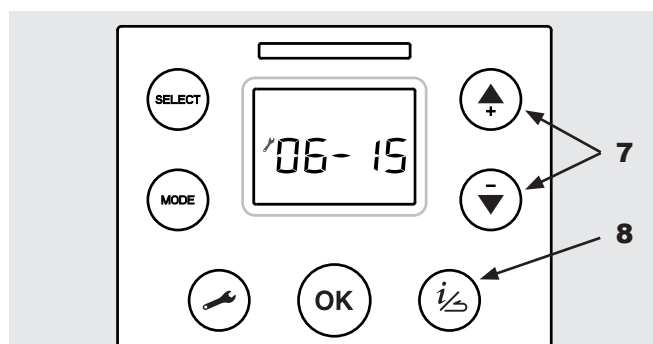
4 - Appuyer sur pour confirmer.



L'affichage des jours clignote.

5 - Appuyer sur le bouton ou pour régler le jour.

6 - Appuyer sur pour confirmer.



- Les réglages sont enregistrés.

7 - Appuyer sur le bouton ou pour effectuer d'autres réglages (Année : ligne n°3).

ou

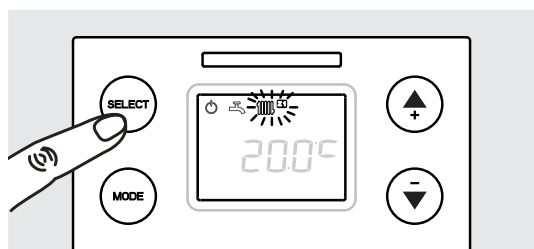
8 - Revenir à l'affichage de base en appuyant sur la touche

Remarque : Il est nécessaire de régler l'heure et la date pour que programme horaire (Mode PROG) fonctionne correctement.

3.4 Choix du MODE et réglage du PROGRAMME HORAIRE selon l'USAGE

• Sélectionner l'USAGE

Pour sélectionner l'**usage** : appuyer plusieurs fois sur la touche SELECT.



Description des autres **usages** :

Sélectionner l'usage à régler. L'icone clignote.

exemple :



Chauffage de la zone 1.



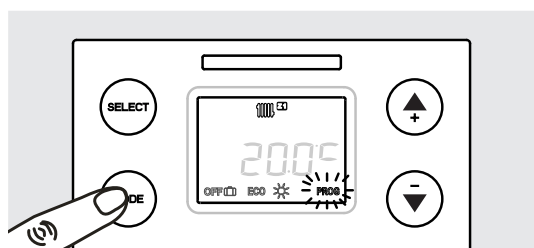
Chauffage de la zone 2 *.



ECS (voir [page 14](#)).

• Sélectionner le MODE

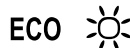
Pour choisir le **mode** : appuyer plusieurs fois sur la touche MODE.



Description des autres **modes*** :

Sélectionner le mode souhaité (pour l'usage affiché)

OFF



PROG

PROG

** Mode "PROG" : Commutation automatique (selon le programme horaire) **confort** <-> **ECO**.



Mode confort permanent.



Mode absence (chauffage) voir §2.5, [page 8](#).

OFF

Mode arrêt (de l'usage concerné),

ECO

Réglage de la consigne ECO (voir § 3.1, [page 9](#))



Valider le choix du Mode

Appuyer sur

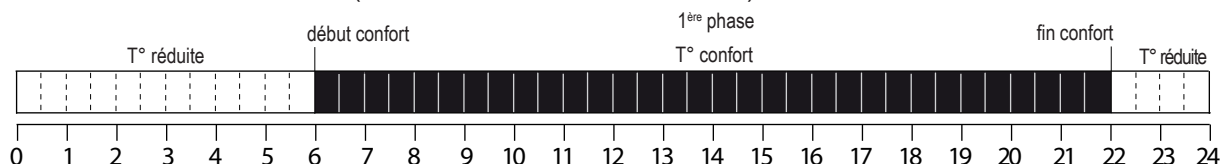
Remarques :

- Pendant la navigation, les consignes de température sont modifiables à tout moment avec les boutons ou . Appuyer sur pour confirmer. Avant de quitter, s'assurer de valider le mode souhaité.

* Option. ** Pour que le programme horaire fonctionne correctement, il est nécessaire de régler l'heure et la date ([page 10](#))

• Modifier le PROGRAMME HORAIRE chauffage

Le programme horaire** de chauffage par défaut est défini pour la semaine entière : de 6h00 à 22h00 en mode confort (de 22h00 à 6h00 en mode réduit).



Pour votre confort, vous pouvez régler jusqu'à 3 phases de chauffage et sur différentes périodes (semaine, jour,...).

- Exemple : ➤ du lundi au vendredi [régler le paramètre **11** sur **8**] (voir tableau)

➤➤ 3 phases [6h-8h / 11h30-13h30 et 17h-22h30] (régler les paramètres **12 à 17**, voir tableau),

➤ le samedi [régler le paramètre **11** sur **6**] (voir tableau)

➤➤ 2 phases [6h-8h / 11h30-22h30] (régler les paramètres **12 à 15**),

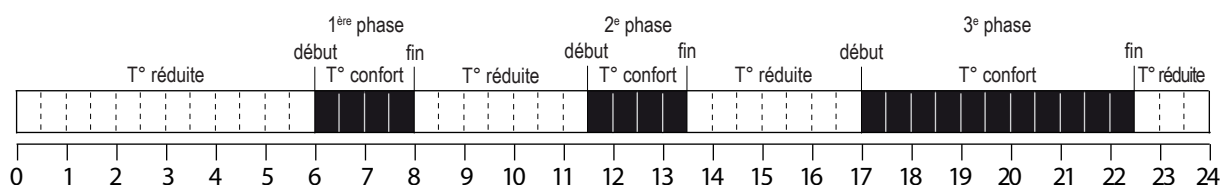
➤ le dimanche

➤➤ 1 phase identique au réglage par défaut [6h-22h] (pas de réglage à effectuer).

- Sur l'interface utilisateur :

➤ Appuyer sur le bouton  pour atteindre le niveau "utilisateur" : l'icône  s'affiche.

Sélection du paramètre	Réglages
N°11	Choisir le (ou les) jour(s) : 1 : Lundi, 2 : Mardi, 3 : Mercredi, 4 : Jeudi, 5 : Vendredi, 6 : Samedi, 7 : Dimanche 10 : Lun-Dim, 8 : Lun-Ven, 9 : Sam-Dim, Ex : 8 (du lundi au vendredi)
N°12	début confort : Heure de mise en marche de la 1^{ère} phase de chauffe. Ex : 6:00
N°13	fin confort : Heure de mise en arrêt de la 1^{ère} phase de chauffe. Ex : 8:00
N°14	début confort : Heure de mise en marche de la 2^e phase de chauffe. Ex : 11:30
N°15	fin confort : Heure de mise en arrêt de la 2^e phase de chauffe. Ex : 13:30
N°16	début confort : Heure de mise en marche de la 3^e phase de chauffe. Ex : 17:00
N°17	fin confort : Heure de mise en arrêt de la 3^e phase de chauffe. Ex : 22:30
- Continuer la programmation pour un autre jour (N° 11)... ou - Revenir à l'affichage de base en appuyant sur la touche  .	



• Utiliser la même procédure pour la programmation horaire** :

- de la zone 2* (Programme horaire Circuit 2) N° **18** à **24**,

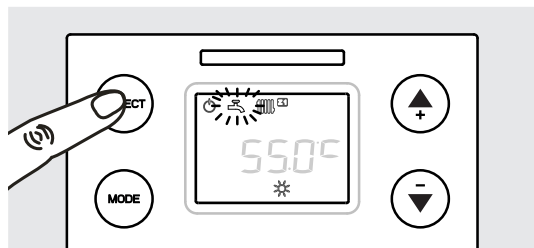
- de l'eau chaude sanitaire (Programme horaire ECS) N° **25** à **29** voir [page 14](#)),

* Option. ** Pour que le programme horaire fonctionne correctement, il est nécessaire de régler l'heure et la date ([page 10](#))

3.5 Choix du MODE ECS

• Sélectionner l'USAGE ECS

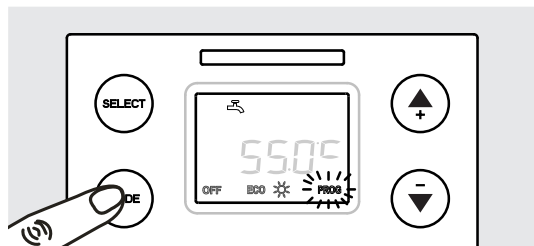
Pour sélectionner l'**usage** : appuyer plusieurs fois sur la touche SELECT.



L'icône  clignote.

• Sélectionner le MODE

Pour choisir le **mode** : appuyer plusieurs fois sur la touche MODE.



L'icône clignote.

OFF

ECO



PROG

Description des **Modes** :

PROG

Mode "PROG" : Commutation automatique (selon le programme horaire**)
Fonction Hydro Control (maintien en température : activé <-> désactivé).



Fonction "Hydro Control" (maintien en température en permanence).

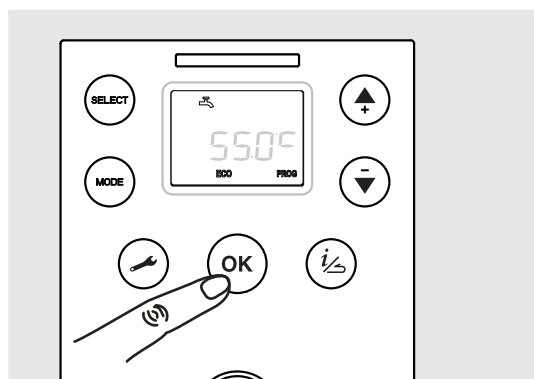
ECO

Fonction "Hydro Control" (maintien en température désactivé),

OFF

Mode arrêt (de l'ECS).

Remarque : Dans le cas d'une eau dure et en l'absence d'un appareil anti-tartre :
il est recommandé de modifier le Mode de la fonction "**Hydro control**" (réglage **ECO** ou **PROG**).

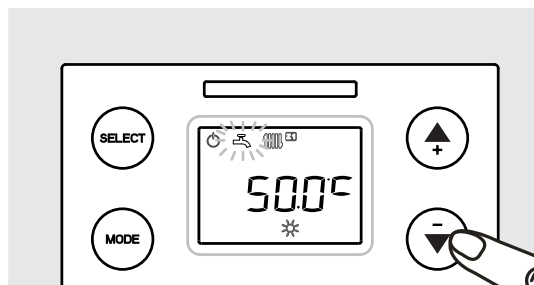


Valider le réglage

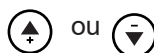
Appuyer sur 

Remarques : - Plage de réglage de la température eau chaude sanitaire : 30 à 65 °C

- Pendant la navigation, les consignes* de température sont modifiables à tout moment :



➤ Régler la consigne de température à l'aide des touches :



[Ex. : 50 °C]

➤ Appuyer sur  pour confirmer.

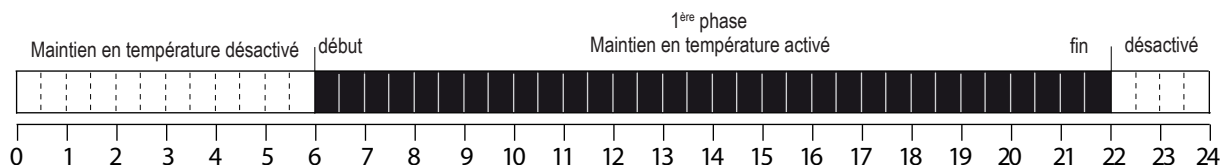
Avant de quitter, s'assurer de valider le mode souhaité.

* Cas particulier avec le chauffe-eau thermodynamique **Riveo** voir § 2.4.2, page 7

** Pour que le programme horaire fonctionne correctement, il est nécessaire de régler l'heure et la date (page 10)

• Modifier le programme horaire ECS (Fonction Hydro Control)

Le programme horaire** par défaut est défini pour la semaine entière (du lundi au dimanche : **10**) : de 6h00 à 22h00.



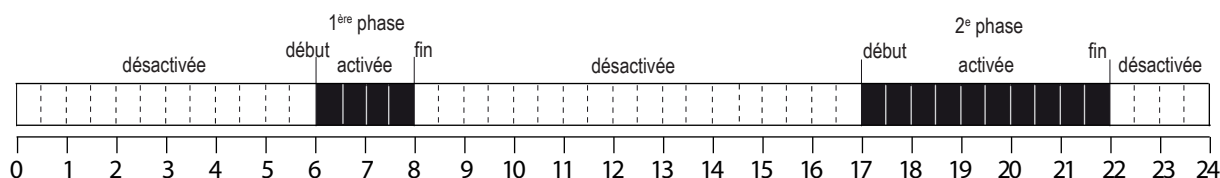
Pour votre confort, vous pouvez régler jusqu'à 2 phases d'activation de la **fonction Hydro Control** et sur différentes périodes (semaine, jour,...).

- Exemple : ➤ du lundi au dimanche [paramètre **25** sur **10**] (voir tableau)

➤➤ 2 phases [6h-8h / 17h-22h] (régler les paramètres **26** à **29**, voir tableau),

➤ Appuyer sur le bouton  pour atteindre le menu "utilisateur" : l'icône  s'affiche.

Sélection du N° de ligne	Réglages
 N°25 	 Choisir le (ou les) jour(s) : 10 : Lun-Dim, 8 : Lun-Ven, 9 : Sam-Dim, 1 : Lundi, 2 : Mardi, 3 : Mercredi, 4 : Jeudi, 5 : Vendredi, 6 : Samedi, 7 : Dimanche Ex : 10 (du lundi au dimanche) 
 N°26 	 début confort : Heure d'activation du maintien en température (1ère phase). Ex : 06:00 
 N°27 	 fin confort : Heure désactivation du maintien en température (1ère phase). Ex : 08:00 
 N°28 	 début confort : Heure d'activation de la 2° phase . Ex : 17:00 
 N°29 	 fin confort : Heure désactivation de la 2° phase . Ex : 22:00 
- Continuer la programmation pour un autre jour (ligne 25). ou - Revenir à l'affichage de base en appuyant sur la touche  .	



** Pour que le programme horaire fonctionne correctement, il est nécessaire de régler l'heure et la date (page 10)

4 Paramétrage de la régulation

4.1 Généralités

- Seuls les paramètres accessibles au niveau :

 - Utilisateur.

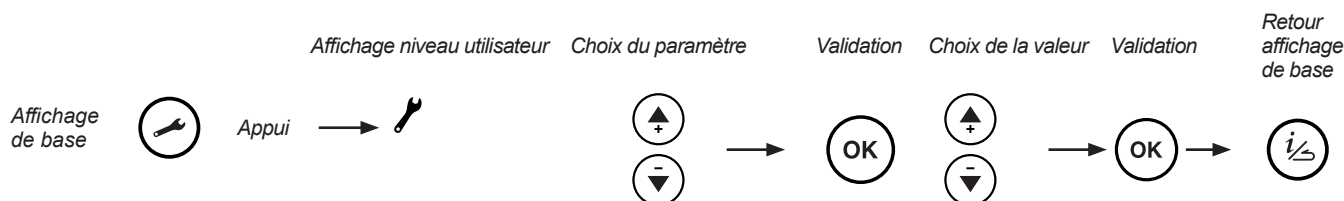
sont décrits dans ce document.

- Les paramètres accessibles au niveau :

 - Installateur.

...sont décrits dans le document réservé aux professionnels. **Ne pas apporter de modifications à ces paramètres sans l'avis de votre installateur.**

4.2 Réglage des paramètres sur l'interface utilisateur



Si aucun réglage n'est effectué pendant 15 minutes, l'écran retourne automatiquement à l'affichage de base.

4.3 Liste des paramètres "Utilisateur final"

N°	Description du paramètre	Plage de réglage ou affichage	Réglage de base
Réglage heure / Date			
1	 Heures / minutes	00:00... 23:59	1:00
L'heure de la chaudière change automatiquement au passage d'heure été <=> hiver. -> A 02h00 le dernier dimanche de mars, l'heure est avancée de 1h et devient 03h00. -> A 03h00 le dernier dimanche d'octobre, l'heure est reculée de 1h et devient 02h00.			
2	 Mois - Jour	1 - 1 12 - 31	MM-JJ
3	 Année	2015 ...	AAAA
Mode absence			
10	 Consigne de température du mode absence	5 °C... 20 °C	13 °C
Réglage de la consigne de température utilisée lors du mode absence.			
Programme horaire pour le chauffage ⁽²⁾, Circuit 1			
11	 Présélection (jour / semaine)	1 ... 10	-
1 (lundi) ; 2 (mardi) ; ... ; 7 (dimanche) ; 8 (undi à vendredi) ; 9 (samedi et dimanche) 10 (lundi à dimanche : les modifications sont appliquées toute la semaine).			
12	 1ère phase du jour sélectionné (début confort)	00:00... 23:15	6:00
13	 1ère phase du jour sélectionné (fin confort)	00:15... 24:00	22:00
14	 2ème phase du jour sélectionné (début confort)	00:00... 23:15	--:--

⁽¹⁾ Ces paramètres (ou menus) peuvent ne pas apparaître. Ils dépendent de la configuration appareil (selon option).

⁽²⁾ Avec une sonde d'ambiance Navilink Hxx, ces menus n'apparaissent pas sur l'interface utilisateur. La programmation horaire est gérée uniquement par la sonde d'ambiance de la zone considérée.

N°	Description du paramètre	Plage de réglage ou affichage	Réglage de base
15	 2ème phase du jour sélectionné (fin confort)	00:15... 24:00	- :- -
16	 3ème phase du jour sélectionné (début confort)	00:00... 23:15	- :- -
17	 3ème phase du jour sélectionné (fin confort)	00:15... 24:00	- :- -
Programme horaire pour le chauffage ⁽¹⁾ ⁽²⁾, Circuit 2			
18	 Présélection (jour / semaine)	1 ... 10	-
	1 (lundi) ; 2 (mardi) ; ... ; 7 (dimanche) ; 8 (lundi à vendredi) ; 9 (samedi et dimanche) 10 (lundi à dimanche : les modifications sont appliquées toute la semaine).		
19	 1ère phase du jour sélectionné (début confort)	00:00... 23:15	6:00
20	 1ère phase du jour sélectionné (fin confort)	00:15... 24:00	22:00
21	 2ème phase du jour sélectionné (début confort)	00:00... 23:15	- :- -
22	 2ème phase du jour sélectionné (fin confort)	00:15... 24:00	- :- -
23	 3ème phase du jour sélectionné (début confort)	00:00... 23:15	- :- -
24	 3ème phase du jour sélectionné (fin confort)	00:15... 24:00	- :- -
Programme horaire ECS			
25	 Présélection (jour / semaine)	1 ... 10	-
	1 (lundi) ; 2 (mardi) ; ... ; 7 (dimanche) ; 8 (lundi à vendredi) ; 9 (samedi et dimanche) 10 (lundi à dimanche : les modifications sont appliquées toute la semaine).		
26	 1ère phase du jour sélectionné (début confort)	00:00... 23:15	6:00
27	 1ère phase du jour sélectionné (fin confort)	00:15... 24:00	22:00
28	 2ème phase du jour sélectionné (début confort)	00:00... 23:15	- :- -
29	 2ème phase du jour sélectionné (fin confort)	00:15... 24:00	- :- -
Chaudière			
51	 Autorisation de basculement été / hiver	0 (arrêt)... 1 (marche)	1
52	 Changement d'état automatique selon la température extérieure (été <> hiver).	15... 30 °C	18 °C
	Lorsque la moyenne des températures extérieures dépasse 18 °C, le régulateur met le(s) mode(s) de chauffage sur OFF (par mesure d'économie).		
54	 Correction sonde température extérieure	- 5... 5 °C	0 °C

⁽¹⁾ Ces paramètres (ou menus) peuvent ne pas apparaître. Ils dépendent de la configuration appareil (selon option).

⁽²⁾ Avec une sonde d'ambiance Navilink Hxx, ces menus n'apparaissent pas sur l'interface utilisateur. La programmation horaire est gérée uniquement par la sonde d'ambiance de la zone considérée.

4.4 Affichage d'information

La touche  permet d'appeler diverses informations.

Selon le type d'appareil, la configuration et l'état de fonctionnement, certaines lignes d'informations peuvent ne pas être disponibles.

Le numéro d'information s'affiche en alternance avec sa valeur.

Liste des informations

i	N°...	Désignation	Valeur...
1		Pression hydraulique.	... bar *
2		Heure et minute.	hh:mm
3		Température extérieure.	... °C *
4		Température de départ chaudière.	... °C *
5		Consigne de départ chaudière.	... °C **
6		Température de retour chaudière.	... °C *
10	État chaudière (voir tableau <i>Liste des états</i>).		
11		Modulation du brûleur.	... %
12		Vitesse ventilateur.	... t/mn
13		Courant d'ionisation.	... uA
14		État brûleur	
15		Température fumée.	... °C *
Circuit chauffage 1			
21		Consigne de départ circuit 1.	... °C **
22	État circuit 1 (voir tableau <i>Liste des états</i>).		
23		Température ambiante zone 1.	... °C *
Circuit ECS			
30		Température ECS (Instantanée).	... °C *
31		Consigne ECS	... °C **
32		Débit de soutirage ECS	l/min
33	État circuit ECS (voir tableau <i>Liste des états</i>).		
34		Position de la vanne directionnelle	
Circuit chauffage 2			
40		Température de départ circuit 2.	... °C *
41		Consigne de départ circuit 2.	... °C **
42	État circuit 2 (voir tableau <i>Liste des états</i>).		
43		Température ambiante zone 1.	... °C *
Dernière erreur			
50		Numéro d'erreur	Er XXX
51		Heures / minutes	hh:mm
52		Mois et Jour	MM-DD
Consommation d'énergie			
60		Chauff. - Énergie consommée ce mois-ci	... kWh
61		Chauff. - Énergie consommée le mois dernier	... kWh
62		Chauff. - Énergie consommée cette année	... MWh
63		Chauff. - Énergie consommée l'année dernière	... MWh
64		ECS - Énergie consommée ce mois-ci	... kWh
65		ECS - Énergie consommée le mois dernier	... kWh
66		ECS - Énergie consommée cette année	... MWh
67		ECS - Énergie consommée l'année dernière	... MWh

Liste des états

Le numéro de paramètre s'affiche en alternance avec sa valeur (ex. n° 10 / 3 = État chaudière / Chauffage : démarrage du brûleur).

i N°...	Valeur...	État chaudière.
10	0	Chaudière en attente
	1	Mode test : démarrage du brûleur
	2	Mode test : brûleur en fonctionnement
	3	Chauffage : démarrage du brûleur
	4	Chauffage : brûleur en fonctionnement
	5	Chauffage : brûleur en attente
	6	ECS : démarrage du brûleur
	7	ECS : brûleur en fonctionnement
	8	ECS : brûleur en attente
	9	ECS à l'arrêt
i N°...	Valeur...	État brûleur.
14	0	À l'arrêt
	1	En attente.
	9	En fonctionnement.
	11	Verrouillé.
i N°...	Valeur...	État circuit chauffage 1 et 2.
22 & 42	0	En attente.
	1	Mode chauffage confort.
	2	Mode chauffage ECO (réduit).
	3	Mode absence
	4	Sonde d'ambiance (Navilink H15, H55 ou H58)
	5	Dérogation en phase confort
	6	Dérogation en phase ECO (réduit)
	7	Mode séchage de dalle
	8	Protection hors-gel active
i N°...	Valeur...	État circuit ECS.
33	0	En attente.
	1	Fonctionnement confort.
	2	Fonctionnement ECO (réduit).
	4	Protection hors-gel active.

* " --- " indique que le capteur associé à l'information est manquant ou défectueux.

** " --- " indique l'absence de demande pour l'usage concerné.

5 Entretien et messages d'erreur

Afin d'assurer le bon fonctionnement de votre appareil pendant de longues années, les opérations d'entretien décrites ci-après sont (obligatoires*) et nécessaires au début de chaque saison de chauffe.

Généralement, elles sont effectuées dans le cadre d'un contrat d'entretien.

* Arrêté du 15/09/2009 relatif à l'entretien annuel des chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts (J.O. 31/10/2009).

5.1 Contrôles réguliers

- Vérifier régulièrement la pression de l'eau dans le circuit chauffage (se référer à la pression préconisée par l'installateur) *figure 3*

Configuration installation (Différence de niveau entre la chaudière et l'installation chauffage)	Pression d'eau
Aucune : Logement sur un seul niveau	1,0 bar
Un niveau	1,3 bar
Deux niveaux	1,6 bar

- Si besoin (*figure 4*) :

Remettre le circuit de chauffage en pression en ouvrant le robinet du disconnecteur (*figure 5*). Lorsque la pression indiquée sur le manomètre correspond à la configuration de l'installation (tableau ci-dessus), fermer le robinet (*figure 3*).

- ☞ **En cas de remplissage fréquent (faire) procéder au contrôle d'étanchéité de l'installation.**
- ☞ **L'apport d'eau fréquent présente un risque d'entartrage pour l'échangeur et nuit à la longévité de celui-ci.**

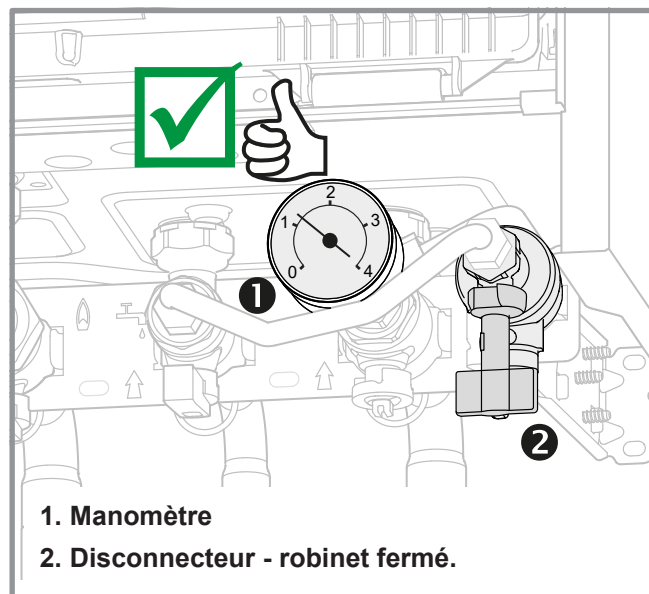


figure 3 - Contrôle de la pression hydraulique

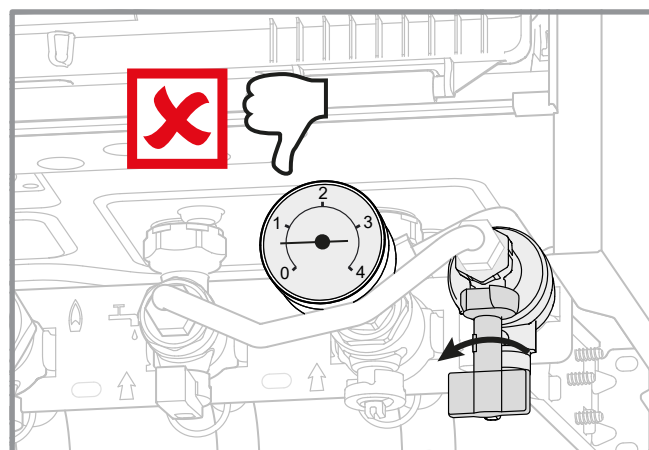


figure 4 - Pression trop faible

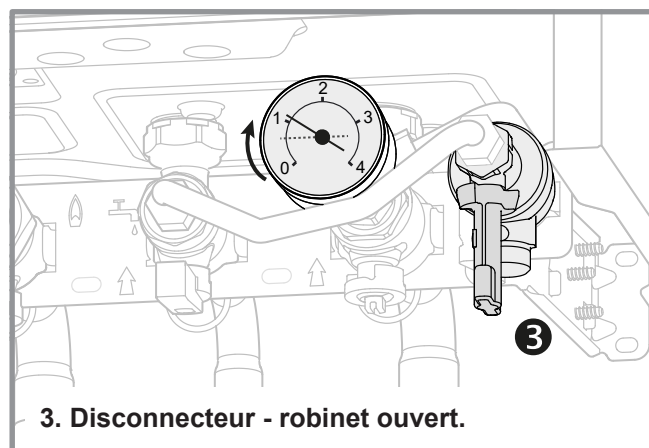
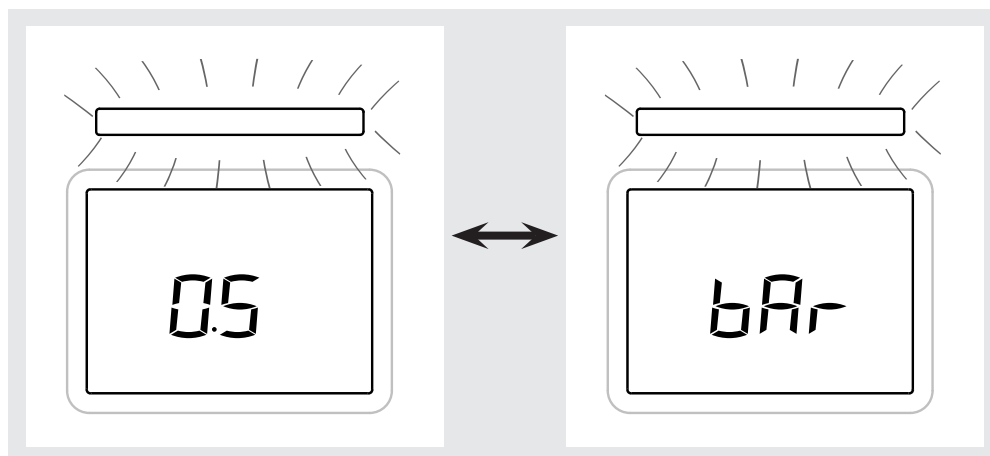


figure 5 - Remise en pression du circuit chauffage

5.2 Messages d'erreur

5.2.1 Erreurs de pression

- La LED clignote lentement et
- L'afficheur alterne entre un chiffre et **bAr** :



☞ Procéder à la remise en pression de l'installation (voir 5.1, page 19).

- La LED clignote rapidement et
- L'afficheur affiche l'erreur **E 57** :



☞ Procéder à la remise en pression de l'installation (voir 5.1, page 19).

- ☞ En cas de remplissage fréquent (faire) procéder au contrôle d'étanchéité de l'installation.
- ☞ L'apport d'eau fréquent présente un risque d'entartrage pour l'échangeur et nuit à la longévité de celui-ci.

5.2.2 Erreurs 68 ou 69

- L'afficheur affiche l'erreur **E 68** ou **E 69** :
- Vérifier et/ou changer les piles de la sonde d'ambiance.

Si le problème persiste, appeler votre installateur.

5.2.3 Autres erreurs

Les défauts ou pannes sont signalés par l'afficheur. L'afficheur indique le code d'erreur "E XXX".

- Les erreurs (**N° < 100**) provoquent un arrêt du fonctionnement de l'appareil avec réinitialisation Automatique. L'erreur disparaît quand le problème est résolu (en cas de doute sur les raisons du dysfonctionnement ou si le problème persiste, appeler votre installateur).
- Les erreurs (**N° > 100**) provoquent une mise en sécurité de l'appareil.

=> Dans ce cas, noter le code et appeler votre installateur.

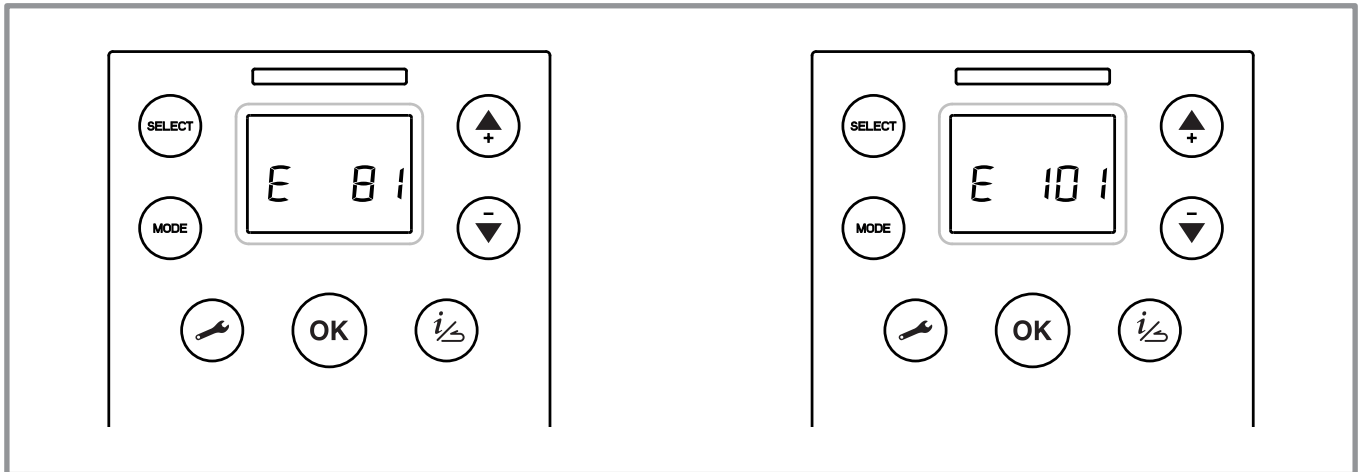


figure 6 - Exemples d'erreurs

6 Données performance ERP

• Définition de l'ERP

Sont regroupées sous le terme "ERP" deux directives européennes qui s'inscrivent dans la démarche globale de réduction des émissions de gaz à effet de serre :

- La directive éco-conception fixe des seuils d'efficacité et interdit la commercialisation des produits dont l'efficacité est inférieure à ces seuils.
- La directive étiquetage impose un affichage des performances énergétiques des produits afin d'orienter le choix des clients vers les produits les moins consommateurs d'énergie.

• Caractéristiques ERP

Marque commerciale / Nom du produit :			atlantic /	Naema Micro 25	Naema Micro 30	Naema Micro 35
Référence				021202	021203	021204
Chaudière à condensation				Oui		
Dispositif de chauffage mixte				Oui		
Chauffage des locaux						
Classe énergétique	-	-		A	A	A
Puissance thermique nominale	P _{rated}	kW		19	22	25
Efficacité saisonnière produit	η _s	%		93	92	93
Consommation d'énergie annuelle	Q _{HE}	kWh		16224	18874	21413
Production de l'eau chaude sanitaire						
Profil de soutirage	-	-		L	XL	XL
Classe énergétique	-	-		A	A	A
Efficacité énergétique	η _{wh}	%		76	82	81
Consommation annuelle de combustible	AFC	kWh		3158	4919	4933
Consommation d'électricité annuelle	AEC	kWh		37	49	50
Consommation journalière de combustible	Q _{fuel}	kWh		14,355	22,359	22,423
Consommation journalière d'électricité	Q _{elec}	kWh		0,166	0,225	0,228
Données acoustiques						
Puissance acoustique	L _{WA}	dBa		47	47	47
Production de chaleur utile						
À la puissance thermique nominale et en régime haute température ⁽²⁾	P ₄	kW		18,8	21,8	25,0
À 30% de la puissance thermique nominale et en régime basse température ⁽³⁾	P ₁	kW		6,3	7,3	8,4
Efficacité utile						
À la puissance thermique nominale et en régime haute température ⁽²⁾	η ₄	%		88,2	87,6	88,2
À 30% de la puissance thermique nominale et en régime basse température ⁽³⁾	η ₁	%		97,9	97,6	98,6
Consommation d'électricité auxiliaire						
À pleine charge	el _{max}	kW		0,027	0,025	0,027
À charge partielle	el _{min}	kW		0,010	0,011	0,012
En mode veille	P _{SB}	kW		0,003	0,003	0,003
Autres caractéristiques						
Pertes thermiques en régime stabilisé	P _{stby}	kW		0,035	0,035	0,035
Consommation d'électricité du brûleur d'allumage	P _{ign}	kW		0	0	0
Émission d'oxyde d'azote	NOx	mg/kWh		42	56	43

⁽¹⁾ Le détail des calculs est disponible sur la fiche package. L'appareil d'ambiance désigne : les sondes, régulateurs déportés inclus ou non dans des kits.

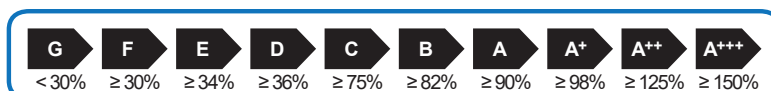
⁽²⁾ Par régime haute température, on entend une température de retour de 60°C à l'entrée du dispositif de chauffage et une température d'alimentation de 80°C à la sortie de chauffage.

⁽³⁾ Par basse température, on entend une température de retour (à l'entrée du dispositif de chauffage), de 30°C pour les chaudières à condensation, de 37°C pour les chaudières basse température et de 50°C pour les autres dispositifs de chauffage.

• Fiche package

Nom du produit	Réf	Efficacité saisonnière de la chaudière pour le chauffage des locaux	Type de régulation	Bonus	Efficacité saisonnière produit combiné pour le chauffage des locaux	Classe énergétique du produit combiné
Naema Micro 25	021202	93%	Sonde extérieure classe II	2%	95%	A
			Thermostat d'ambiance modulant avec sonde extérieure classe VI	4%	97%	
Naema Micro 30	021203	92%	Sonde extérieure classe II	2%	94%	
			Thermostat d'ambiance modulant avec sonde extérieure classe VI	4%	96%	
Naema Micro 35	021204	93%	Sonde extérieure classe II	2%	95%	
			Thermostat d'ambiance modulant avec sonde extérieure classe VI	4%	97%	

L'efficacité énergétique du produit combiné prévue dans la présente fiche peut ne pas correspondre à son efficacité énergétique réelle une fois le produit combiné installé dans un bâtiment, car cette efficacité varie en fonction d'autres facteurs tels que les pertes thermiques du système de distribution et le dimensionnement des produits par rapport à la taille et aux caractéristiques du bâtiment.



Sonde extérieure	074203	Sonde extérieure filaire
Classe du régulateur	II	
Contribution à l'efficacité saisonnière	2%	
Références thermostat d'ambiance on/off	072121 073270 073271	Thermostat simple filaire Thermostat ambiance filaire programmable Thermostat ambiance radio programmable
Classe du régulateur	I	
Contribution à l'efficacité saisonnière	1%	
Références thermostat d'ambiance on/off	073324	Netatmo by Atlantic
Classe du régulateur	IV	
Contribution à l'efficacité saisonnière	2%	
Références thermostat d'ambiance modulant	074205 074206 074207 074208	Navilink H15 Navilink H55 Navilink H58 Navilink A59
Classe du régulateur	V	
Contribution à l'efficacité saisonnière	3%	
Références thermostat d'ambiance modulant + sonde extérieure	074205 + 074203 074206 + 074203 074207 + 074203 074208 + 074203	Navilink H15 + Sonde extérieure filaire Navilink H55 + Sonde extérieure filaire Navilink H58 + Sonde extérieure filaire Navilink A59 + Sonde extérieure filaire
Classe du régulateur	VI	
Contribution à l'efficacité saisonnière	4%	

Conditions de Garantie pour la France

Complémentaires aux C.G.V.

Garantie Contractuelle

Les présentes dispositions ne sont pas exclusives du bénéfice, au profit de l'acheteur du matériel, des conditions de la garantie légale qui s'applique dans le pays où a été acheté le matériel.

Nos appareils sont garantis 2 ans. Cette garantie porte sur le remplacement des pièces d'origine reconnues défectueuses par ATLANTIC.

Certaines pièces ou composants d'appareils bénéficient d'une garantie de 5 ans* : Échangeur ou corps de chauffe (Thermodynamique, Sol Gaz Condensation, Murales Gaz Condensation et Basse Température, Fioul Condensation et Basse Température, Poêle à Granulés, Cuisinière et Chaudière bûche), Compresseur, Capteurs solaires, Ballons ECS.

* Garantie de durée supérieure sous condition qu'un entretien soit réalisé annuellement depuis la mise en service.

Validité de la garantie

La validité de la garantie est conditionnée, **à l'installation et à la mise en service de l'appareil** par un installateur professionnel agréé ou qualifié ainsi qu'**à l'utilisation et aux entretiens annuels** réalisés conformément aux instructions précisées dans nos notices.

Exclusion de la Garantie

Ne sont pas couverts par la garantie :

- Pièces d'usure : électrodes, fusibles, voyants lumineux, joints, turbulateurs, anodes, réfractaires, gicleurs, verres, pièces en contact avec une flamme.
- Les détériorations de pièces provenant d'éléments extérieurs à l'appareil (humidité, chocs thermiques, effet d'orage, etc.).
- Les dégradations des composants électriques résultant de branchement sur secteur dont la tension mesurée à l'entrée de l'appareil serait inférieure ou supérieure de 10% de la tension nominale de 230V.

Aucune indemnité ne peut nous être demandée à titre de dommages et intérêts pour quelque motif que ce soit.

Dans un souci constant d'amélioration de nos matériels, toute modification jugée utile par nos services techniques et commerciaux, peut intervenir sans préavis. Les spécifications, dimensions et renseignements portés sur nos documents, ne sont qu'indicatifs et n'engagent nullement notre Société.



1312 CQ 6080

Cet appareil est conforme :

- à la directive basse tension 2014/35/UE selon les normes EN 60335-1, EN 60335-2-102,
- à la directive compatibilité électromagnétique 2014/30/UE,
- à la directive éco-conception 2009/125/CE et à la directive étiquetage 2010/30/UE, selon les normes EN 15502 et EN 13203-1 et 13203-2,
- à la directive appareils à gaz 2009/142/CE (avant 21/04/2018) / au règlement (UE) 2016/426 (à partir du 21/04/2018) et à la directive rendement 92/42/CEE selon les normes EN 13203-1, 15502-1 (2012) et 15502-2-1 (2012).



Cet appareil est identifié par ce symbole. Il signifie que tous les produits électriques et électroniques doivent être impérativement séparés des déchets ménagers.

Un circuit spécifique de récupération pour ce type de produits est mis en place dans les pays de l'Union Européenne (*), en Norvège, Islande et au Liechtenstein.

N'essayez pas de démonter ce produit vous-même. Cela peut avoir des effets nocifs sur votre santé et sur l'environnement.

Le retraitement du liquide réfrigérant, de l'huile et des autres pièces doit être réalisé par un installateur qualifié conformément aux législations locales et nationales en vigueur.

Pour son recyclage, cet appareil doit être pris en charge par un service spécialisé et ne doit être en aucun cas jeté avec les ordures ménagères, avec les encombrants ou dans une décharge.

Veuillez contacter votre installateur ou le représentant local pour plus d'informations.

* En fonction des règlements nationaux de chaque état membre.

Date de la mise en service :

Coordonnées de votre installateur chauffagiste ou service après-vente.



www.atlantic.fr

Société Industrielle de Chauffage
SATC - BP 64 - 59660 MERVILLE - FRANCE